

## DEMANDE D'AGRÉMENT ARTIFICIER

Cette démarche doit désormais s'effectuer via le lien :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agrement-mise-en-oeuvre-d-articles-pyrotechniques-categorie-4-et-t2>

### **Pour une première délivrance de l'agrément :**

Pièces à fournir :

- certificat de qualification en cours de validité
- carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport en cours de validité
- justificatif de domicile

### **Pour un renouvellement de l'agrément :**

Pièces à fournir :

- agrément précédent en cours de validité
- certificat de qualification en cours de validité
- carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport en cours de validité
- justificatif de domicile

**Toutes les pièces jointes à la demande doivent être au format pdf.**